

DORION, Henri, *La frontière Québec-Terre-Neuve. Contribution à l'étude systématique des frontières*. Premier volume des « Travaux et Documents du Centre d'études nordiques ». Québec, Presses de l'Université Laval, 1963. 316 p., 76 figures dans le texte. Lexique. Bibliographie.

Fernand Grenier

Volume 17, numéro 4, mars 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302330ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302330ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Grenier, F. (1964). Compte rendu de [DORION, Henri, *La frontière Québec-Terre-Neuve. Contribution à l'étude systématique des frontières*. Premier volume des « Travaux et Documents du Centre d'études nordiques ». Québec, Presses de l'Université Laval, 1963. 316 p., 76 figures dans le texte. Lexique. Bibliographie.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 17(4), 601–603.
<https://doi.org/10.7202/302330ar>

DORION, Henri, *La frontière Québec-Terre-Neuve. Contribution à l'étude systématique des frontières*. Premier volume des "Travaux et Documents du Centre d'études nordiques". Québec, Presses de l'Université Laval, 1963. 316 p., 76 figures dans le texte. Lexique. Bibliographie.

À la fin de l'année 1961, l'Université Laval établissait, dans le cadre de son Institut de géographie, un Centre d'études nordiques qui devait se consacrer à stimuler la recherche sur les problèmes des pays froids et tout spécialement sur le Nord du Québec. L'une des tâches du Centre était évidemment d'assurer la publication d'articles et d'ouvrages préparés dans toutes les disciplines scientifiques. L'ouvrage de monsieur Henri Dorion, d'abord présenté comme thèse de Maîtrise en géographie à Laval, inaugure fort bien, croyons-nous, la collection des "Travaux et Documents du Centre d'études nordiques". Dans un texte qui sert de préface, monsieur Louis-Edmond Hamelin, directeur du Centre, expose une partie des projets immédiats du Centre; on peut en retenir que plusieurs ouvrages vont bientôt continuer à alimenter cette nouvelle collection réalisée avec la collaboration des Presses de l'Université Laval.

La question du Labrador est depuis longtemps l'une des constantes de l'histoire canadienne. La cartographie ancienne aussi bien que récente, les documents et les écrits de toutes sortes ne permettent guère de fixer des limites un peu précises à ce que l'on peut appeler le "Labrador" ni même à ce qui est souvent désigné sous le nom de "Côte du Labrador". Ni l'histoire ni la géographie ne peuvent référer au Labrador comme à un territoire dont les limites ont été ou peuvent être aisément circonscrites. Le droit, de son côté, paraît incapable de manier avec plus de précision de difficiles concepts historiques ou géographiques. On voit donc qu'il est assez pénible de poser avec quelque rigueur le problème de cette frontière qui, aujourd'hui, est censée marquer les limites respectives des provinces de Québec et de Terre-Neuve.

Pourtant, le problème fut étudié par les membres du Conseil privé de Sa Majesté, à Londres, en 1926, et une décision fut rendue l'année suivante. L'Auteur montre bien qu'en définissant aussi largement la "Côte du Labrador", le Conseil privé a fort probablement procédé à une véritable allocation de territoire en faveur de Terre-Neuve. On voit mal, en effet, en vertu de quelle définition géographique du phénomène côtier il pourrait être admissible d'inclure un bassin fluvial aussi vaste que celui du Hamilton dans la côte de l'Atlantique; à ce compte, des continents

presque entiers deviendraient des régions côtières... Par ailleurs, si la décision du Conseil privé a véritablement indiqué la délimitation du Labrador terreneuvien, elle n'a guère éclairé cette non moins importante question de la démarcation sur le terrain de la frontière. Monsieur Dorion a bien raison d'insister sur ce point auquel il consacre bon nombre d'excellentes pages de son ouvrage.

La matière de cette étude est si abondante et si variée qu'il ne saurait être question ici, au risque d'être injuste pour l'Auteur, de faire allusion à tous les points importants. Notons tout de même les éléments d'une rigoureuse critique, sur le plan juridique, de l'instance de 1926. Comment expliquer l'absence de Québec à cette instance ? Alors que Terre-Neuve était colonie de la Couronne, le Conseil privé ne se trouvait-il pas à la fois juge et partie dans cette cause ? Alors que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique assure que les frontières provinciales ne peuvent être modifiées sans le consentement des Provinces, comment expliquer que ni le Gouvernement canadien ni le Conseil privé n'aient tenu, semble-t-il, à consulter Québec ? Plus encore, comment le Gouvernement de Québec a-t-il pu se plier à cette instance et, une fois la décision du Conseil privé connue, ne poser apparemment aucun geste officiel pour contester la décision elle-même ou tout au moins plusieurs de ses effets anormaux ?

Toujours est-il que Terre-Neuve possède, depuis 1927, une définition extrêmement avantageuse de son territoire du Labrador. Territoire toutefois dont les limites intérieures ne se démarquent pas aisément sur le terrain. En l'absence d'une démarcation officielle, n'a-t-on pas vu au cours des récentes années les sociétés concessionnaires des mines de fer du Labrador effectuer elles-mêmes la détermination du tracé ? Il fallait, en effet, verser les ristournes et payer les impôts soit à Terre-Neuve soit à Québec où les lois ne sont pas forcément identiques ! Situation passablement inélégante, on l'avouera, et qui se justifie mal.

La région a pris une importance considérable au cours des dernières années. Déjà, pendant la guerre, des pistes d'atterrissage, des aéroports et des établissements divers avaient fait leur apparition. Dans l'après-guerre, ce furent les découvertes de riches gisements de minerais de fer dont l'exploitation a entraîné l'aménagement de villes nouvelles et la construction de voies ferrées. L'attention se porte maintenant sur l'énergie hydro-électrique dont le fleuve Hamilton peut devenir un important pourvoyeur. Il est donc normal que la question du Labrador reprenne la vedette et que le Québec soit l'animateur du problème.

La province de Terre-Neuve pourrait-elle d'ailleurs assurer seule un développement convenable de ce territoire d'*outre-mer* ? Après avoir examiné plusieurs solutions théoriquement possibles, Monsieur Dorion finit par proposer la création d'un vaste Condominium englobant "les régions situées au cœur de l'axe économique du Labrador". Cette solution, que l'Auteur qualifie de "généreuse", présenterait, croyons-nous également, des avantages incontestables. "Les provinces", écrit l'Auteur, "unissant leurs efforts dans un vaste programme de mise en valeur et d'intégration, pourraient ainsi soustraire l'avenir de cette région aux caprices du hasard, de l'improvisation et de la concurrence."

Depuis 1927 toutefois, un fait juridique nouveau s'est produit qui peut être lourd de conséquences désavantageuses pour Québec, c'est l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne en 1949. En ne s'opposant pas à l'article 2 de la loi de l'union de Terre-Neuve au Canada, la province de Québec a-t-elle définitivement accepté la consécration de la sentence arbitrale prononcée en 1927 par le comité judiciaire du Conseil privé ? L'Auteur estime que cette question est "discutable". Sans doute sera-t-elle discutée quelque jour !

C'est donc en faisant appel à l'histoire et à la géographie aussi bien qu'au droit et à la science politique que monsieur Henri Dorion a habilement exploré ce problème de la frontière litigieuse entre Québec et Terre-Neuve. Il faut dire d'ailleurs que l'Auteur a fait plus qu'une œuvre strictement monographique. Chemin faisant, il a apporté une importante contribution à la science des frontières qu'il a baptisée du joli nom de "limologie". Son analyse a permis d'éclairer bien des concepts peu précis de la géographie politique et de proposer plusieurs notions nouvelles.

Cet ouvrage a sa place dans les meilleures bibliothèques et honore la jeune géographie canadienne d'expression française.

FERNAND GRENIER